



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 février 2015 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Fleury, directeur – Direction des travaux publics
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA15 13 0001

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri
appuyé par Lili-Anne Tremblay
et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA15 13 0002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri
appuyé par Lili-Anne Tremblay
et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA15 13 0003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2014 À 9 H.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2014 à 9 h soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 1, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Deux (2) citoyens font des interventions et il y a dépôt d'une demande d'opposition au projet de redécoupage des territoires des commissions scolaires francophones. À 19 h 19, la période de questions est terminée.

CA15 13 0004

APPROUVER, RENOUELER ET REFUSER LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2017.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif, les demandes de reconnaissance des huit (8) organismes à but non lucratif suivants :

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

- Association de cheerleading de Saint-Léonard;
- Gestion Multisports St-Léonard;
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard;

Pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017

- Mains utiles;
- Club de judo Saint-Léonard;
- Académie de karaté shotokan à Saint-Léonard;
- YMCA du grand Montréal;
- Club d'athlétisme et de marche de St-Léonard;

pour cette dernière période, de renouveler les demandes de reconnaissance des quatorze (14) organismes à but non lucratif suivants :

- Association de baseball St-Léonard;
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.;
- Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc.;

Le 2 février 2015

- Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis;
- Association pour le rétablissement des accidentés vasculaires-cérébraux inc.;
- Carrefour des femmes de Saint-Léonard;
- Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard;
- Club Basketball St-Léonard;
- Club de football junior de St-Léonard inc.;
- Club de gymnastique Salto de Saint-Léonard;
- Club du bonheur de Saint-Léonard;
- Concertation Saint-Léonard;
- La table ronde de Saint-Léonard;
- Le comité des usagers des jardins communautaires de Saint-Léonard;

et de refuser les demandes de Solidarité et actions des femmes immigrantes regroupées et de l'Association des locataires de la résidence Émilien Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1153309002

CA15 13 0005

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET D'IMPLANTATION AUX PARCS FERLAND, COUBERTIN, LUIGI-PIRANDELLO ET GIUSEPPE-GARIBALDI, DE CIRCUITS D'ENTRAÎNEMENT EXTÉRIEURS À L'INTENTION DES AÎNÉS AU « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) / MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) » DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet d'implantation, aux parcs Ferland, Coubertin, Luigi-Pirandello et Giuseppe-Garibaldi, de circuits d'entraînement extérieurs à l'intention des aînés au « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) / Municipalité amie des aînés (MADA) » du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

De plus, il est résolu de mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la participation à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1153309004

CA15 13 0006

ADOPTER LA DÉCLARATION « MONTRÉAL ENGAGÉE POUR LA CULTURE - POUR DES QUARTIERS CULTURELS DURABLES ».

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :



D'adopter la déclaration « Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1153126001

CA15 13 0007

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ÉCLAIRAGE SPORTIF AU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC GIUSEPPE-GARIBALDI - CONTRAT NUMÉRO SP-83.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1155910002 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) chef de division;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de construction de l'éclairage sportif au terrain de baseball du parc Giuseppe-Garibaldi, contrat numéro SP-83.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1155910002

CA15 13 0008

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU BÉTON DE CIMENT ET DES MATÉRIAUX DE CHAUSSEE DANS LE CADRE DE DIVERS CONTRATS INSCRITS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE L'ANNÉE 2015 - CONTRAT NUMÉRO SP-82.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1155910001 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) chef de division;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels de contrôle de la qualité du béton de ciment et des matériaux de chaussée dans le cadre de divers contrats inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'année 2015, contrat numéro SP-82.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1155910001

CA15 13 0009

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU BÉTON DE CIMENT ET DES MATÉRIAUX DE CHAUSSÉE DANS LE CADRE DE DIVERS CONTRATS INSCRITS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE L'ANNÉE 2014 - CONTRAT NUMÉRO SP-66 - SOLMATECH INC. – 6 592,67 \$.

ATTENDU QUE des activités supplémentaires de contrôle de qualité ont été demandées à la compagnie Solmatech inc. à cause de l'ajout de deux nouveaux contrats de construction de rues et du projet de travaux d'infrastructures de Développement Domont inc. après l'octroi du contrat initial.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 6 592,67 \$, à la compagnie SOLMATECH INC., pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité du béton de ciment et des matériaux de chaussée dans le cadre de divers contrats inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'année 2014, contrat numéro SP-66.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1155910003

CA15 13 0010

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DU PAVILLON SITUÉ AU 5555, RUE JEAN-TALON - CONTRAT NUMÉRO SP-71 - CARDIN, RAMIREZ, JULIEN – 14 141,93 \$.

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a rejeté toutes les soumissions reçues pour la rénovation du pavillon communautaire situé au 5555, rue Jean-Talon, contrat numéro 300-130;



ATTENDU QUE différents changements doivent être apportés aux plans et devis afin de permettre un nouveau lancement d'appel d'offres pour le projet de rénovation de ce pavillon.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 14 141,93 \$ à la compagnie CARDIN, RAMIREZ, JULIEN, pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation du pavillon situé au 5555, rue Jean-Talon, contrat numéro SP-71.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1152242001

CA15 13 0011

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SUPPORT ET D'ENTRETIEN POUR LES DIFFÉRENTS MODULES DU LOGICIEL « GESTIONNAIRE MUNICIPAL » - PG SOLUTIONS INC.- 35 625 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et de support pour les différents modules du logiciel « gestionnaire municipal », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 inclusivement, avec la compagnie PG SOLUTIONS INC., seul distributeur autorisé du logiciel propriétaire, au montant total de 35 625 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1156672001

CA15 13 0012

SOUSSION - REMPLACEMENT DE L'INTERRUPTEUR PRINCIPAL ET DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES CONNEXES - COMPLEXE SAINT-LÉONARD (ARÉNA, MAIRIE, PISCINE, BIBLIOTHÈQUE) - CONTRAT NUMÉRO 300-140 - EATON INDUSTRIES (CANADA) COMPANY – 97 723 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



D'accepter la soumission de la compagnie EATON INDUSTRIES (CANADA) COMPANY, fournisseur unique, pour le remplacement de l'interrupteur principal et des équipements électriques connexes du Complexe Saint-Léonard (aréna, mairie, piscine, bibliothèque), contrat numéro 300-140, au montant total de 97 723 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1142242019

CA15 13 0013

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 19 782 \$ À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD POUR LES ACTIVITÉS DE MARCHÉ AUX PUCES DU CITOYEN, LES CAMPS DE JOUR, LA SURVEILLANCE LORS DU PATINAGE LIBRE ET LA GESTION DES ARBITRES, DES MARQUEURS ET DES REGISTRAIRES POUR LES PARTIES DE HOCKEY RÉGIONALES, POUR L'ANNÉE 2015.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 19 782 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour les activités de marché aux puces du citoyen, les camps de jour, la surveillance lors du patinage libre et la gestion des arbitres, des marqueurs et des registraires pour les parties de hockey régionales, pour l'année 2015.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1153452001

CA15 13 0014

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1152409001



CA15 13 0015

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1154821001

CA15 13 0016

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-338 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), APPLICABLES DANS LES ZONES HABITATION H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 ET H12-03, LORS DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT ET DE L'AGRANDISSEMENT OU DE LA MODIFICATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL H1 EXISTANT.

Monsieur le conseiller Dominic Perri donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), applicables dans les zones Habitation H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 et H12-03, lors de la construction d'un nouveau bâtiment et de l'agrandissement ou de la modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial h1 existant.

Monsieur le conseiller Dominic Perri demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil.

40.01 1153385002

CA15 13 0017

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-338 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), APPLICABLES DANS LES ZONES HABITATION H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 ET H12-03, LORS DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT ET DE L'AGRANDISSEMENT OU DE LA MODIFICATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL H1 EXISTANT.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1886-338 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), applicables dans les zones Habitation H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 et H12-03, lors de la construction d'un nouveau bâtiment et de l'agrandissement ou de la modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial h1 existant.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, le 18 février 2015, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1153385002

CA15 13 0018

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2216 INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIF À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 19 décembre 2014.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2216 intitulé : Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1143022032

CA15 13 0019

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - 6153-57, RUE BÉLANGER - LOT NUMÉRO 1 125 356 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 18 novembre 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment mixte (commercial et résidentiel) jumelé situé aux 6153-57, rue Bélanger, lot numéro 1 125 356 du cadastre du Québec, dans la zone C01-19.



La nature des dérogations est la suivante :

- que l'empiètement maximum de 1,8 mètre dans la marge avant, indiquée à l'article 6.2.2.1, item 9 b) du règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 2,90 mètres pour le balcon accueillant l'aire de jeux de la garderie en cour avant;
- que la clôture entourant une aire de jeux de garderie, exigée à l'article 6.2.7.3 du règlement de zonage numéro 1886, soit remplacée par des garde-corps de bois d'une hauteur de 1,20 mètre, mesurée à partir du niveau du balcon, pour l'aire de jeux de garderie aménagée sur le balcon en cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1143385077

CA15 13 0020

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 4310-12, RUE DE NAPLES - LOT NUMÉRO 1 122 033 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 18 novembre 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 4310-12, rue de Naples, lot numéro 1 122 033 du cadastre du Québec, dans la zone H04-23.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-23, soit réduite à 5,65 mètres pour le mur avant du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1143385082

CA15 13 0021

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 4480-86, RUE DENIS-PAPIN - LOT NUMÉRO 1 001 197 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 18 novembre 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex isolé situé aux 4480-86, rue Denis-Papin, lot numéro 1 001 197 du cadastre du Québec, dans la zone H07-01.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 1,98 mètre, exigée à la grille des usages et normes de la zone H07-01, soit réduite à 1,29 mètre pour le mur latéral sud-ouest du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1143385083

CA15 13 0022

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 5850, RUE DE CANSEAU - LOT NUMÉRO 1 334 446 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 décembre 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5850, rue de Canseau, lot numéro 1 334 446 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la distance minimale de 2 mètres par rapport à la ligne latérale de terrain exigée à l'item 9 de l'article 6.1.2.1, soit réduite à 1,5 mètre pour le balcon du bâtiment existant;
- que la distance minimale de 2 mètres par rapport à la ligne latérale de terrain exigée à l'item 15 de l'article 6.1.2.1, soit réduite à 1,5 mètre pour l'escalier du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1143385087



CA15 13 0023

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - USAGE RÉSIDENTIEL - 7600, BOULEVARD VIAU - LOTS NUMÉROS 4 885 751, 4 951 000 ET 4 951 001 (FUTURS LOTS) DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 14 janvier 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De refuser la demande de modification au règlement de zonage numéro 1886 visant à permettre l'usage habitation multifamiliale (h3) ainsi que la mixité des usages commerciaux et résidentiels dans le même bâtiment et de permettre l'implantation de plus d'un (1) bâtiment par terrain concernant le bâtiment situé au 7600, boulevard Viau, lots numéros 4 885 751, 4 951 000 et 4 951 001, du cadastre du Québec, dans la zone C04-08, et il est résolu de maintenir la réglementation existante car le dossier demeure incomplet, aucune nouvelle proposition n'ayant été soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1123385066

CA15 13 0024

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 6505, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN - LOT NUMÉRO 1 126 215 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 17 décembre 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande concernant le bâtiment situé au 6505, boulevard Métropolitain, lot numéro 1 126 215 du cadastre du Québec, dans la zone C10-43, afin de permettre l'usage « institution d'enseignement de matières académiques » faisant partie de la classe d'usages communautaire, institutionnelle et administrative (p2), et il est résolu de soumettre ce projet à la procédure relative au règlement numéro 2177 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre cet usage pour ce lot et de l'accompagner de conditions relatives à la disposition des matières résiduelles issues des activités des ateliers automobiles, de la ventilation intérieure ainsi que de limiter les accès à partir du boulevard Métropolitain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1143385075

CA15 13 0025

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2015.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Mario Battista comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de mars, avril, mai et juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1153022001

CA15 13 0026

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL CORRIGÉ DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 18 NOVEMBRE 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal corrigé de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1143385089

CA15 13 0027

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1143385088



CA15 13 0028

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 14 JANVIER 2015.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1153385003

CA15 13 0029

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-333
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, TEL
QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : A) AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À
L'ENTRETIEN D'UNE PISCINE RÉSIDENIELLE; B) MODIFIER LES DISPOSITIONS
RELATIVES AU MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT
COMMERCIAL; C) AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR ENCADRER L'EMPIÈTEMENT
D'UN FOYER AU GAZ DANS UNE MARGE POUR UN USAGE D'HABITATION.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement en date du 20 janvier 2015 ainsi qu'une copie corrigée du règlement numéro 1886-333 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) ajouter des dispositions relatives à l'entretien d'une piscine résidentielle; b) modifier les dispositions relatives au matériau de revêtement extérieur d'un bâtiment commercial; c) ajouter des dispositions pour encadrer l'empiètement d'un foyer au gaz dans une marge pour un usage d'habitation », adopté le 2 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1153022004

CA15 13 0030

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - DÉCEMBRE 2014.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.05 1150539001

CA15 13 0031

DÉPÔT DU RELEVÉ MENSUEL DES CONSTATS D'INFRACTION RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT ÉMIS PAR LES EMPLOYÉS - DÉCEMBRE 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés au cours du mois de décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.06 1153385001

CA15 13 0032

DÉPOSER AU CONSEIL MUNICIPAL LE BILAN ANNUEL 2014 RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES (04-041) SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2014 relatif à l'application du règlement concernant l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.07 1153385004



CA15 13 0033

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 29, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2015.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 2 février 2015